



## Le Président de l'OACI salue les progrès de l'aviation civile lors du Sommet ministériel mondial sur l'aviation en Arabie saoudite

*Publication immédiate*

**Montréal et Riyad, le 2 avril 2019** – Se félicitant de ce que l'aviation civile continue d'avoir des retombées positives directes et indirectes sur les États du Moyen-Orient, sur le plan économique local et régional, le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, a salué dans son discours inaugural au Sommet ministériel mondial sur l'aviation, à Riyad (Arabie saoudite), la croissance de 10 % depuis l'an dernier du tourisme régional. Il s'est également réjoui de constater que, selon les dernières prévisions de trafic à long terme de l'OACI, le taux de croissance composé du très important groupe de routes passagers qui relie le centre et le sud-ouest de l'Asie au Moyen-Orient est estimé à 6,5 % par an de 2015 à 2045.

Le Président a par ailleurs exprimé, au nom des hauts responsables présents au Sommet, sa reconnaissance au Royaume d'Arabie saoudite pour l'organisation à point nommé de cette réunion sur l'aviation au Moyen-Orient placée sous sa conduite. Il a souligné aussi l'importance de l'aviation en Arabie saoudite, qui appuie désormais plus de 500 000 emplois directs et indirects et représente 34 milliards de dollars, soit près de 4,6 % du PIB national.

« Tous ces indicateurs confortent notre appréciation des éléments indicatifs détaillés qui ont été élaborés par l'intermédiaire de l'OACI pour faciliter la libéralisation et l'harmonisation du transport aérien au Moyen-Orient, sur des priorités de connectivité aussi urgentes que les droits de trafic, les redevances d'aéroport et de navigation aérienne, la protection des consommateurs, la concurrence et l'imposition du transport aérien », a fait remarquer M. Aliu.

S'attachant à un sujet clé du Sommet, M. Aliu a fait ressortir l'importance de reconnaître que la dépendance croissante de la région à l'égard des retombées positives du transport aérien en matière de sécurité, de vitesse et d'économie, la rendait aussi plus vulnérable aux risques pour la sûreté aérienne et aux cyberattaques, un sujet de plus en plus préoccupant.

« S'agissant plus particulièrement des cybermenaces, je souligne qu'une profonde mutation est en cours puisque l'aviation accélère sa transition de la communication analogique classique vers la communication numérique. »

Le Président de l'OACI a observé que les évolutions ne vont pas sans un certain nombre de risques, de chances à saisir et de défis à relever pour l'aviation et ses organismes de réglementation nationaux. Il a indiqué que, par la recherche continue de solutions harmonisées à l'échelle mondiale au bénéfice de tous les acteurs concernés, l'OACI pouvait jouer un rôle clé, notamment par l'intermédiaire du nouveau Cadre de confiance numérique sur lequel l'Organisation va se pencher à la demande de la 13<sup>e</sup> Conférence de navigation aérienne.

« Il faut veiller à ce que toutes les parties prenantes de l'aviation puissent à l'avenir bénéficier de liaisons de communications économiques et totalement sécurisées. Pour cela, il est essentiel de garantir la sécurité des identités de tous les émetteurs et récepteurs de données d'aviation », a souligné M. Aliu. « C'est à cette fin que l'OACI a récemment signé un protocole d'accord avec l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) pour étudier la possibilité et les moyens pour l'OACI de devenir à terme un intermédiaire unique de confiance en matière d'identités numériques pour l'aviation internationale.

L'analyse préliminaire montre que cette approche pourrait présenter de réels avantages sur les plans de la sûreté et du prix de revient pour les exploitants, les fabricants et les fournisseurs, en somme tous ceux qui voudront échanger des informations sur notre réseau », a-t-il précisé.

Le Président du Conseil de l'OACI a attiré l'attention sur la récente et importante Déclaration de Riyad, adoptée lors de la Conférence ministérielle mondiale sur l'aviation civile de 2016, en faisant remarquer « son rôle essentiel dans l'expansion rapide du Plan de sûreté et de facilitation de la Région MID. »

M. Aliu a ajouté que « le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP), approuvé par le Conseil de l'OACI en 2017, a grandement contribué à ces progrès, du point de vue des menaces régionales et des solutions mondiales ».

Il a conclu en invitant son auditoire, composé de hauts responsables, à prendre note du Symposium mondial sur la sûreté de l'aviation 2019 (AVSEC2019) de l'OACI et de la Journée de l'engagement de l'industrie de l'AVSEC, qui se tiendront en septembre prochain, et qui seront immédiatement suivis du Salon de l'innovation aéronautique de l'OACI, dans le cadre de son Forum aéronautique mondial 2019.

Toutes ces réunions précéderont de peu la 40<sup>e</sup> Assemblée triennale de l'OACI, qui commencera le 24 septembre et qui réunira des milliers de hauts responsables des gouvernements et de l'industrie au siège de l'OACI à Montréal.

Accompagné de plusieurs Représentants au Conseil de l'OACI, du Directeur du transport aérien de l'OACI, M. Boubacar Djibo, et du Directeur régional du Bureau Moyen-Orient, situé au Caire, M. Mohamed Rahma, le Président a tenu plusieurs réunions bilatérales avec de hauts fonctionnaires, en particulier le Ministre des transports du Royaume d'Arabie saoudite, Son Excellence M. Nabil M Al-Amoudi.



Plus tôt dans la journée, le Président du Conseil de l'OACI, M. Olumuyiwa Benard Aliu, a prononcé son allocution d'ouverture au Sommet ministériel mondial sur l'aviation organisée par l'Arabie saoudite à Riyad. Son discours a porté sur certaines questions importantes en sûreté de l'aviation et il s'est félicité du fait que les derniers indicateurs de l'aviation au Moyen-Orient « confortent notre appréciation des éléments indicatifs détaillés qui ont été élaborés par l'intermédiaire de l'OACI pour faciliter la libéralisation et l'harmonisation du transport aérien au Moyen-Orient, sur des priorités de connectivité aussi urgentes que les droits de trafic, les redevances d'aéroport et de navigation aérienne, la protection des consommateurs, la concurrence et l'imposition du transport aérien ».

---

## Ressources pour les rédacteurs

### À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Site Internet pour le 75<sup>e</sup> anniversaire à venir de l'OACI](#)

[L'OACI et le développement de l'aviation](#)

[L'OACI et les Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

#### **Anthony Philbin**

Chef, Communications

[aphilbin@icao.int](mailto:aphilbin@icao.int)

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](#)

#### **William Raillant-Clark**

Administrateur des communications

[wraillantclark@icao.int](mailto:wraillantclark@icao.int)

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)